

## Reportage

## L'Institution nationale des Invalides, un centre polyvalent



Le centre dispose notamment d'une piscine thérapeutique et d'un laboratoire spécialisé dans l'adaptation personnalisée des prothèses.

PHOTOS : JEAN-JACQUES CHAÏNAD / DUCOD



**Fidèle à sa vocation d'origine d'accueillir des anciens combattants blessés, l'institution est aussi un hôpital médico-chirurgical et un centre de référence pour la prise en charge du handicap. Visite.**

**P**eu de touristes se doutent, lorsqu'ils visitent l'Hôtel des Invalides de Paris, que ce site prestigieux renferme en son sein une structure tout à fait originale et unique au monde : l'Institution nationale des Invalides (INI). À la fois hôpital et unité de long séjour médicalisé, elle accueille des handicapés militaires et civils. L'institution fut créée en 1670, sur décision de Louis XIV, qui désirait construire « un *hostel royal pour y loger tous les officiers et soldats, tant estropiés que vieux et caduques* ». Etablissement public administratif placé sous la tutelle du ministre d'Etat, de la Défense et des Anciens Combattants, l'INI est resté fidèle à sa vocation initiale. Elle héberge, de manière permanente ou temporaire, des anciens combattants et des victimes civiles de guerre, principalement de la Seconde Guerre mondiale, d'Indochine et d'Algérie, titulaires d'une pension militaire d'invalidité d'au moins 85 %. Leur admission est souvent consécutive à un lourd handicap lié à des séquelles de blessures. « Nous veillons à ce que, parmi les 80 pensionnaires, il y ait aussi bien des hommes que des femmes, des militaires que des civils... », souligne le médecin général inspecteur Louis Cador, directeur de l'INI. Le centre assure

aux uns et aux autres une prise en charge médicale et leur fournit un accompagnement paramédical.

Le centre médico-chirurgical de l'INI prodigue également des soins en hospitalisation ou en consultation aux malades et aux blessés, non seulement militaires, mais aussi aux civils qui le souhaitent. « Le centre est axé sur la

prise en charge des patients blessés médullaires (paralysiques ou tétraplégiques), amputés ou cérébrolésés, explique le directeur de l'Institution. Il dispose d'un plateau technique de rééducation fonctionnelle, d'une piscine thérapeutique et d'un laboratoire spécialisé dans l'adaptation personnalisée de prothèses. »

« Nous sommes un centre de référence pour la prise en charge du handicap, avec cette particularité que nous accompagnons nos patients tout au long de leur parcours de soins jusqu'à leur réinsertion sociale », ajoute le médecin général inspecteur.

Autre pôle d'excellence, le Centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés (Cerah). Il prend en charge tous les patients qui sont en échec d'appareillement et requièrent des appareillages complexes. Il est également la seule structure habilitée à délivrer une homologation pour tous les fauteuils manuels et électriques, ainsi que pour les pieds prothétiques.

Pour permettre d'offrir le plus large panel de soins à ses consultants, l'INI dispose d'un centre de consultation multidisciplinaire, des services de radiologie et de chirurgie dentaire, une pharmacie, ainsi qu'un service social.

L'institution a toute sa place dans le parcours de soins des blessés des opérations actuelles. Il accueille régulièrement des militaires qui ont subi un traumatisme en service pour leur réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale. « Nous ■■

Autre pôle d'excellence, le centre prend en charge tous les patients en échec d'appareillement et qui requièrent des appareillages complexes.

■ ■ ■ recevons, entre autres, des blessés d'Afghanistan très lourdement handicapés, explique Louis Cador. Le combattant blessé en Opex est pris en charge par le Service de santé des armées sur le terrain, puis est, si nécessaire, hospitalisé dans l'un des hôpitaux d'instruction des armées. Son premier souhait après cette période d'hospitalisation est de rentrer chez lui, mais souvent, il rencontre des difficultés liées à son handicap et se rapproche alors de nous. » Ainsi, les blessés viennent à l'INI pour y trouver un lieu d'accueil qui peut répondre à tous leurs besoins de santé dans le domaine du handicap, que ce soit des soins médicaux classiques, de rééducation fonctionnelle mais aussi d'adaptation à leur nouvelle vie, comme l'apprentissage de la conduite automobile sous contrainte du handicap, ou la pratique d'un sport avec le cercle sportif... « Quand nous avons de jeunes blessés, tout notre effort consiste à ce qu'ils puissent reprendre une vie à l'extérieur, en favorisant également leur réinsertion professionnelle. »

En collaboration avec les cellules d'aide aux blessés des armées ainsi que des associations dont c'est la vocation, l'INI soutient ces blessés dans leurs démarches professionnelles afin qu'ils puissent retrouver un métier, tout en leur apportant une aide médicale de réadaptation à la vie active. « Nous les aidons à reprendre confiance en eux, à se réinsérer socialement et professionnellement. Ils savent, quand ils nous quittent, que nous sommes toujours là en cas de pépin », continue le directeur de l'INI. C'est pourquoi certains de ces blessés reviennent à l'institution mais, cette fois, pour intégrer le centre des pensionnaires

res. Dans ce dernier, on croise à la fois des anciens et des jeunes combattants. Il existe une fraternité d'armes entre tous ces blessés. Ils ont à la fois connu la guerre, la blessure grave et la reconstruction après une blessure.

Cette expérience commune apporte beaucoup de solidarité entre les différentes générations. « De côtoyer ces blessés de la guerre de 39-45, d'Algérie, de les voir vivre avec leurs blessures, leur paralysie, leur amputation, ça m'a aidé lorsque j'étais ici, jeune blessé, à me dire : il y a encore quelque chose après, explique le commandant Gaëtan de la Vergne, chef de cabinet du gouverneur des Invalides, lui-même handicapé. Il

existe ici quelque chose de

très particulier qu'on ne trouve pas dans les autres hôpitaux, qu'il soient militaires ou civils. Il y a de l'espoir, le goût de recommencer, de se reconstruire, d'y arriver.

On est dans la maison des invalides où on trouve dans la fréquentation des anciens une force et un modèle. » Le

centre des pensionnaires et le centre médico-chirurgical sont ainsi grandement complémentaires.

« L'INI est fidèle à sa mission initiale, telle que l'avait imaginée Louis XIV, rappelle son directeur. L'institution est bien plus qu'un simple hôpital ou qu'une unité de long séjour médicalisé, elle est un lieu de mémoire où l'histoire est inscrite dans la pierre, mais surtout, de manière cruellement renouvelée, dans la chair des victimes de la guerre qui y séjournent », conclut-il. ■

Carine Bobbera

### 3 questions au général d'armée Bruno Cuche, gouverneur des Invalides

**Quelle place accordez-vous à l'INI dans votre mission ?**

En tant que représentant du président de la République, protecteur de l'Institution nationale des Invalides, j'exerce

de nombreuses responsabilités sur le site des Invalides. Dans ce cadre, ma mission prioritaire consiste naturellement à veiller à l'accueil et au bien-être des pensionnaires, grands blessés, victimes de guerre militaires ou civiles. Ils sont la raison d'être de cet établissement.

**Le président de la République a visité l'institution en novembre dernier et a salué « le rôle irremplaçable de celle-ci ». Comment interprétez-vous ces mots ?**

En venant visiter l'institution immédiatement après avoir présidé une prise d'armes au cours de laquelle il honorait certains blessés des opérations en cours, le Prési-

dent a posé un geste fort qui doit guider notre action. Il a clairement indiqué que l'INI devait être totalement intégrée au dispositif de secours et de soins apportés aux blessés lors des opérations extérieures ou intérieures en cours, comme aux victimes d'actes terroristes.

**La priorité de l'INI est donc le soin prodigué aux blessés des opérations récentes ?**

Bien entendu, cette action au profit des jeunes blessés est un axe d'effort nouveau et une orientation complémentaire. Mais cela ne peut se faire au détriment des plus anciens, qui doivent toujours pouvoir bénéficier du droit légal à réparation. N'oublions pas que 60 % des pensionnaires sont des victimes de la Seconde Guerre mondiale. Nous devons donc ensuite prévoir l'accueil des grands blessés des conflits plus récents – Indochine, Afrique du Nord, 4<sup>e</sup> génération du feu... Il ne s'agit pas d'un phénomène d'exclusion mais d'une évolution conjoncturelle strictement adaptée au contexte actuel d'engagement de nos forces.